

INTERNATIONALISME

Le Fonds de solidarité Asie

lundi 7 janvier 2013, par [ROUSSET Pierre](#) (Date de rédaction antérieure : 7 janvier 2013).

L'Association Europe solidaire sans frontières (ESSF) a ouvert un Fonds permanent de solidarité Asie. Depuis 2004, elle a initié des campagnes d'aides envers des populations victimes de désastres humanitaires (tsunamis, catastrophe nucléaire...). Le bilan d'ensemble de ces initiatives « ciblées » est très positif et elles se poursuivront, mais l'expérience montre qu'elles ne sont pas suffisantes.

La création du Fonds doit permettre d'agir rapidement en cas d'urgence, d'intervenir quand nos médias ne couvrent pas l'événement (ce qui rend difficile le lancement d'une campagne spécifique), de soutenir durablement les mouvements populaires qui portent sur le terrain la solidarité (y compris dans la phase de reconstruction) - et de les défendre plus efficacement quand ils subissent la répression : la « politique de l'aide » n'échappe en effet pas à la politique tout court. Les pouvoirs établis l'utilisent à des fins de clientélisme ou pour favoriser des intérêts privés. Ainsi, dans le nord du Pakistan, des militants coupables d'avoir défendu des villageois victimes d'une inondation ont été incarcérés, torturés, et n'ont été libérés qu'après une longue campagne menée dans le pays même et sur le plan international.

De 2005 à 2012, plus de 77.000 euros ont été envoyés par le biais d'ESSF, les dons provenant d'une quinzaine de pays. Cette aide va aux populations les plus démunies et contribue à leur auto-organisation, pour qu'elles soient à même de défendre leurs droits en situation d'urgence. Des liens durables ont été noués avec des mouvements militants agissant sur le terrain. Le Fonds permanent de solidarité doit nous permettre d'améliorer notre capacité d'action - avec votre indispensable soutien.

Pierre Rousset

** Pour les transferts bancaires ou PayPal, voir en page d'accueil sur le site europe-solidaire.org
Envoyez les chèques à ESSF, 2, rue Richard-Lenoir, 93100 Montreuil. En France, les dons humanitaires donnent droits à des réductions d'impôts.*

Pour envoyer des dons

Chèques

Les chèques en euros seulement et payables en France à l'ordre d'ESSF doivent être envoyés à :

ESSF
2, rue Richard-Lenoir
93100 Montreuil
France

Banque :

Crédit lyonnais
Agence de la Croix-de-Chavaux (00525)
10 boulevard Chanzy
93100 Montreuil
France
ESSF, compte n° 445757C

Coordonnées bancaires internationales :

IBAN : FR85 3000 2005 2500 0044 5757 C12
BIC / SWIFT : CRLYFRPP
Compte au nom de : ESSF

Paypal : vous pouvez aussi transférer vos dons via Paypal (voir la commande placée en haut à gauche de la page d'accueil).

En France, ces dons donnent droit à des déductions d'impôt. Il nous faut votre adresse pour vous envoyer un reçu fiscal (en général indiquée sur les chèques).

Nous vous tiendrons régulièrement informés via notre site de la situation et de l'utilisation du fonds de solidarité.

P.-S.

* Article écrit pour l'hebdomadaire TEAN du 10 janvier 2012.